

ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE

Société en commandite simple au capital de € 15 384 953
Siège social 17, avenue Matignon 75008 Paris
323 317 032 RCS Paris

RB11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 5 DECEMBRE 2000.

Le 5 décembre deux mille à quinze heures, les Associés de Rothschild & Compagnie Banque se sont réunis au siège social sur convocation de la Gérance.

Monsieur Nicolas Bazire, Président du Conseil des Commanditaires, préside l'Assemblée ; Monsieur Alain Cornu-Thénard est désigné en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi formé permet de constater que tous les Commandités sont présents ou représentés totalisant 602 897 parts, et que tous les Commanditaires sont présents ou représentés totalisant 66 014 parts. Le quorum exigé pour la tenue des décisions relevant de la compétence des décisions collectives extraordinaires à soumettre à la présente Assemblée étant atteint, celle-ci régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur Nicolas Bazire dépose alors sur la table les documents prévus par la loi :

- un exemplaire à jour des Statuts,
- le rapport de la Gérance,
- le projet des décisions collectives,
- une copie de la lettre de convocation envoyée aux Associés,
- une copie de la lettre de convocation envoyée au Commissaire aux comptes,
- les pouvoirs des personnes représentées.

11 3 4 - 1 2001

8256

Puis, Monsieur Nicolas Bazire rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la Gérance,
- agrément de nouveaux associés commandités – cessions de parts,
- désignation de gérants et de nouveaux associés gérants commandités,
- démission d'un gérant non associé,
- modifications statutaires.

Monsieur David de Rothschild, Associé Gérant Statutaire, donne alors lecture du rapport de la Gérance.

Divers propos sont échangés, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les décisions collectives suivantes :

Première décision collective

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 20 B des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 19 al. 2 des statuts, agréé :

Madame Luce Gendry,
Monsieur Christian Bito, domicilié à Montmorency (95160) 11, rue des Loges,
Monsieur Philippe Braud, domicilié à Paris (75017) 15, rue Laugier,
Monsieur Grégoire Chertok, domicilié à Paris (75116) 9, rue Louis David,
Monsieur Alain Cornu-Thénard,
Monsieur Christophe Desprez, domicilié à Paris (75005) 22, rue Gay-Lussac,
Monsieur Philippe de Nicolay, domicilié à Paris (75007) 88, rue de Grenelle,
Monsieur Olivier Pecoux, domicilié à Paris (75016) 106, rue de la Faisanderie,
Monsieur Pierre Tattevin, domicilié à Paris (75015) 71, avenue de Breteuil,
Monsieur Richard Thil, domicilié à Paris (75001) 43, rue de Richelieu,
Monsieur Lionel Zinsou-Derlin, domicilié à Paris (75015) 82, rue Dutot,

en qualité de nouveaux associés commandités, à effet le 1^{er} janvier 2001.

PN

FACE 200112
Art. 905 C.G.L.
Arrêté du 20 Mars 1956

De ce fait, madame Luce Gendry et messieurs Alain Cornu-Thénard, Olivier Pecoux, Richard Thil deviendront associés gérants commandités à compter de cette même date.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents et représentés.

Deuxième décision collective

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 8 c et à l'article 20 B des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 19 al. 2 des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et en conséquence de l'adoption de la décision collective précédente, autorise les cessions suivantes des parts de la Banque – valeur 1^{er} janvier 2001 :

<i>Cédant</i>	<i>Cessionnaires</i>	<i>Nombre de parts</i>
PO Participations Bancaires	Luce Gendry	10
PO Participations Bancaires	Christian Bito	10
PO Participations Bancaires	Philippe Braud	10
PO Participations Bancaires	Grégoire Chertok	10
PO Participations Bancaires	Alain Cornu-Thénard	10
PO Participations Bancaires	Christophe Desprez	10
PO Participations Bancaires	Philippe de Nicolay	10
PO Participations Bancaires	Olivier Pecoux	10
PO Participations Bancaires	Pierre Tattevin	10
PO Participations Bancaires	Richard Thil	10
PO Participations Bancaires	Lionel Zinsou-Derlin	10

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents et représentés.

Troisième décision collective

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 20 B des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 19 al. 2 des statuts, en conséquence de l'adoption de la décision collective précédente, désigne en qualité de nouveaux gérants, à effet le 1^{er} janvier 2001 :

Messieurs Grégoire Chertok, Christophe Desprez, Pierre Tattevin et Lionel Zinsou-Derlin qui, de ce fait deviennent associés gérants commandités de Rothschild & Cie Banque.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents et représentés.

Quatrième décision collective

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 20 B des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 19 al. 2 des statuts, enregistre à effet le 1^{er} janvier 2001, la démission de monsieur Christian Bito de son mandat de gérant à compter de cette date.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents et représentés.

Cinquième décision collective

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 20 B des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 19 al. 2 des statuts, adopte le nouvel article 1 alinéa 2 et le nouvel article 6 des statuts comme suit :

FACE ANNULÉE
Art. 905 C.G.I.
Arrêté du 20 Mars 1958

Ancienne version

ARTICLE 1 - FORME

Elle existera entre Messieurs David de ROTHSCHILD, Éric de ROTHSCHILD, Édouard de ROTHSCHILD, Jean-Charles NAOURI, Guy de MAILLY NESLE, Jean-Claude MEYER, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Gérard WORMS, Gerald ROSENFELD, PONTTHIEU-RABELAIS, la FINANCIERE DE TOURNON, le HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, la société BERO, FINANCIERE RABELAIS et PO PARTICIPATIONS BANCAIRES, comme associés commandités,

Nouvelle version

ARTICLE 1 - FORME

Elle existera entre Messieurs David de ROTHSCHILD, Éric de ROTHSCHILD, Édouard de ROTHSCHILD, Jean-Charles NAOURI, Guy de MAILLY NESLE, Jean-Claude MEYER, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Gérard WORMS, Gerald ROSENFELD, Luce GENDRY, Christian BITO, Philippe BRAUD, Christophe DESPREZ, Grégoire CHERTOK, Alain CORNU-THENARD, Philippe de NICOLAY, Olivier PECOUX, Pierre TATTEVIN, Richard THIL, Lionel ZINSOU-DERLIN, PONTTHIEU-RABELAIS, la FINANCIERE DE TOURNON, le HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, la société BERO, FINANCIERE RABELAIS et PO PARTICIPATIONS BANCAIRES, comme associés commandités,

Ancienne version

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 15 384 953 est divisé en 668 911 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild	6 000 parts
- Financière de Tournon	83 976 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	383 parts
- Béro	32 000 parts
- Ponthieu Rabelais	93 588 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	10 parts
- Holding Financier Jean Goujon	77 972 parts
- PO Participations Bancaires	239 957 parts
- Financière Rabelais	20 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	10 parts
- Monsieur Guy de Mailly Nesle	10 parts
- Monsieur Marc-Olivier Laurent	10 parts
- Monsieur Gérard Worms	10 parts
- Monsieur Gerald Rosenfeld	10 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	20 068 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	20 068 parts
- Monsieur François Henrot	<u>28 805 parts</u>
Ensemble pour les commandités	602 897 parts
- La Cie Financière Edmond de Rothschild	47 999 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	17 999 parts
- Monsieur Jacques Getten	10 parts
- Sir Evelyn de Rothschild	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part
- Monsieur Michel Cicurel	1 part
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Monsieur Bernard de Villeméjane	1 part
- Monsieur Guy Wais	<u>1 part</u>
Ensemble pour les commanditaires	66 014 parts

TOTAL GENERAL 668 911 parts

Nouvelle version

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 15 384 953 est divisé en 668 911 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild	6 000 parts
- Financière de Tournon	83 976 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	383 parts
- Béro	32 000 parts
- Ponthieu Rabelais	93 588 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	10 parts
- Holding Financier Jean Goujon	77 972 parts
- PO Participations Bancaires	239 847 parts
- Financière Rabelais	20 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	10 parts
- Monsieur Guy de Mailly Nesle	10 parts
- Monsieur Marc-Olivier Laurent	10 parts
- Monsieur Gérard Worms	10 parts
- Monsieur Gerald Rosenfeld	10 parts
- Madame Luce Gendry	10 parts
- Monsieur Christian Bito	10 parts
- Monsieur Philippe Braud	10 parts
- Monsieur Grégoire Chertok	10 parts
- Monsieur Alain Cornu-Thénard	10 parts
- Monsieur Christophe Desprez	10 parts
- Monsieur Philippe de Nicolay	10 parts
- Monsieur Olivier Pecoux	10 parts
- Monsieur Pierre Tattevin	10 parts
- Monsieur Richard Thil	10 parts
- Monsieur Lionel Zinsou-Derlin	10 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	20 068 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	20 068 parts
- Monsieur François Henrot	<u>28 805 parts</u>

Ensemble pour les commandités

602 897 parts

- La Cie Financière Edmond de Rothschild	47 999 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	17 999 parts
- Monsieur Jacques Getten	10 parts
- Sir Evelyn de Rothschild	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part
- Monsieur Michel Cicurel	1 part
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Monsieur Bernard de Villeméjane	1 part
- Monsieur Guy Wais	<u>1 part</u>

Ensemble pour les commanditaires

66 014 parts

TOTAL GENERAL 668 911 parts

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents et représentés.

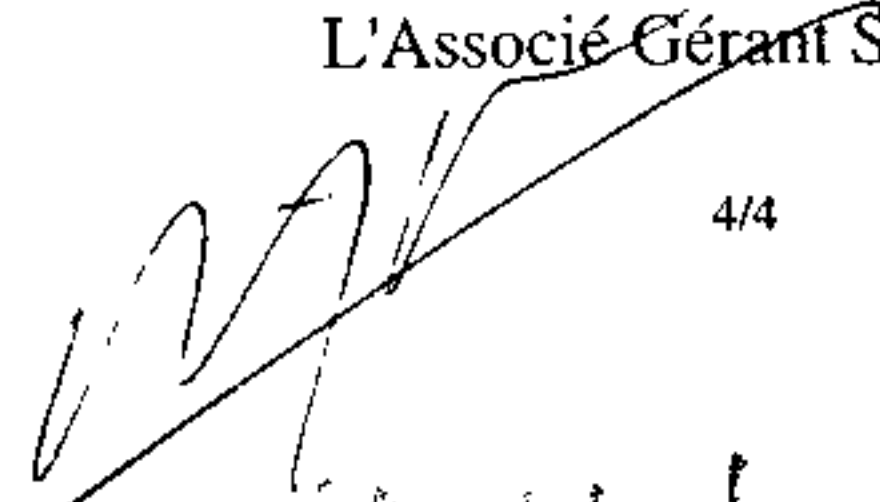
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, l'Associé Gérant Statutaire et le Secrétaire.

Le Président

L'Associé Gérant Statutaire

Le Secrétaire


Guy de Mailly Nesle, Associé Gérant Statutaire